

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 30 août 2019**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel - GEOFFROY Valérie -  
INGWILLER Marie-Rose - JUNG Benoît - MARTZ Marcel - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal -  
SCHAEFFER Annie

Membres excusés : SZYMANSKI Marie-Jeanne

Convocation du 20 août 2019

**Délibération n° 30-2019**

**Instauration d'une Taxe d'Aménagement majorée sur la Commune de  
Grassendorf : Convention de mission d'assistance technique avec l'ATIP**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

**LA MISE EN PLACE D'UNE TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉE  
SUR DEUX PARCELLES (UB) RUE DE LA MONTÉE (CHEMIN RURAL  
MORSCHWILLERWEG)**

**PARCELLE SECTION 02 N° 18 CONTENANCE 28,23 ARES  
PARCELLE SECTION 10 N° 140 CONTENANCE 25,96 ARES**

correspondant à 3 demi-journées d'intervention

- **PREND ACTE** du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.
- **DIT QUE** la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne.

*9 voix pour*

*1 Abstention (Annie SCHAEFFER)*

**Délibération n° 31-2019**

**Attribution de compensation 2019 dans le cadre du transfert de la compétence  
scolaire à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn : approbation de la  
décision de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées  
(CLECT)**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir pris connaissance du tableau des Attributions de compensation 2019 pour le transfert de la compétence scolaire ;

VU le Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 27 juin 2019 ;

VU l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le septième alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

**Considérant** que ce tableau fait ressortir un solde négatif ou positif ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le tableau des Attributions de compensation 2019, au titre du transfert de la compétence scolaire.
- **DEMANDE** l'établissement d'un bilan annuel à l'année N+1.

*8 voix pour*

*2 abstentions (Valérie GEOFFROY et Benoît MASSÉ)*

---

### **Délibération n° 32-2019**

1. Commande publique

1.6 Maîtrise d'œuvre

**Installation de conteneurs à verre enterrés : délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn**

**Et après en avoir délibéré,**

- **SOLLICITE** la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour réaliser sur sa Commune la mise en œuvre de **deux conteneurs à verre enterrés**, notamment le génie civil par délégation de maîtrise d'ouvrage.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour en définir le (ou les) emplacement(s), ainsi que les aspects techniques (contenance, matériaux, etc...).
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé et de verser à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn le solde à la charge de la Commune après établissement des décomptes de travaux.

*9 voix pour*

*1 vote contre (Benoît MASSÉ)*

---

### **Délibération n° 33-2019**

**Avenant n° 2 à la convention signée avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes soumis au Contrôle de légalité (marchés publics)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **VALIDE** la démarche de transmission dématérialisée des marchés publics.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'**avenant n° 2** à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

*(Approuvé à l'unanimité)*

---

## Délibération n° 34-2019

### Acquisition d'une table de tennis de table et d'une balançoire pour l'espace intergénérationnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DÉCIDE** l'acquisition d'une table de tennis de table de type TABLE MODUL pour un montant de **1 250,41 € HT** auprès de la société JPP Direct.
- **DÉCIDE** l'acquisition d'une balançoire de type PORTIQUE COMETE 2 places pour un montant de **1 034,13 € HT** auprès de la société JPP Direct.
- **PREND ACTE** des frais de port qui s'élèvent à **261 € HT**, soit la somme de **2 545,54 € HT** pour l'ensemble de l'équipement.
- **DÉCIDE** la réalisation d'une dalle en béton afin de pouvoir installer la table de tennis de table ainsi que l'acquisition d'un sol amortissant ou la mise en place de copeaux de bois pour la balançoire et de prendre en charge les frais s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019.

*Approuvé à l'unanimité pour la table de tennis de table*

*6 voix pour la balançoire*

*3 abstentions pour la balançoire (Benoît JUNG, Benoît MASSÉ et Patrick OSTER)*

*1 vote contre la balançoire (Annie SCHAEFFER)*

## Délibération n° 35-2019

### Acquisition d'un miroir à installer rue de la Montée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** l'acquisition d'un **miroir d'agglomération de 80 x 60 cm** auprès de la société Direct Signalétique pour un montant de **585,50 € HT**.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019.

*8 voix pour*

*2 abstentions (Marie-Rose INGWILLER et Patrick OSTER)*

## Délibération n° 36-2019

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

### Enquête du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : dossier sur le projet de lotissement

Et après en avoir délibéré,

- **CHARGE** Monsieur Patrick OSTER, Adjoint, de défendre les intérêts de la Commune auprès du Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique du PLUi.

**MM. Bernard INGWILLER et Benoît MASSÉ ont quitté la salle du Conseil pour le vote.**

*(Approuvé à l'unanimité des membres présents)*

## Délibération n° 37-2019

### Convention d'affectation de Taxe d'aménagement avec le SDEA Alsace Moselle : délégation de signature à l'Adjoint

Et après en avoir délibéré,

- **DONNE DÉLEGATION** à M. Patrick OSTER, Adjoint au Maire, pour signer la convention mentionnée ci-dessus avec le SDEA Alsace Moselle.

*(Approuvé à l'unanimité)*

Pour extrait conforme.

Le Maire  
Bernard INGWILLER